

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE LAC-BROME**

Le 7 mai 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Ville de Lac-Brome tenue lundi, le 7 mai 2018, à 19h00, au Centre Lac-Brome, sis au 270, rue Victoria, à Lac-Brome.

Sont présents : mesdames les conseillères Lucy Gagnon et Louise Morin ainsi que messieurs les conseillers Ronald Myles, Pierre Laplante, Lee Patterson et David Taveroff.

Tous formant quorum sous la présidence du maire Richard Burcombe.

Sont aussi présents : le directeur général, monsieur Gilbert Arel, et le greffier, Me Edwin John Sullivan.

Environ vingt (20) personnes assistent à la séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1 Ouverture de la séance – Informations générales

Sur constatation du quorum, le maire Richard Burcombe souhaite la bienvenue aux personnes présentes dans la salle.

2018-05-159 1.2 Modifications à l'ordre du jour / Adoption de l'ordre du jour

Il est

Proposé par Louise Morin

Appuyé par David Taveroff

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

2018-05-160 1.3 Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 avril 2018 et de la séance extraordinaire du 18 avril 2018

Le maire et les élus ont reçu copies des procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 avril 2018 et de la séance extraordinaire du 18 avril 2018.

Il est

Proposé par David Taveroff

Appuyé par Lucy Gagnon

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil approuve les procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 avril 2018 et de la séance extraordinaire du 18 avril 2018.

ADOPTÉ

2. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Il n'y a pas de correspondance.

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Ron Glow: Demande au Conseil de voir à la réparation des nids de poule sur le chemin de la Pointe-Fischer. Le maire prend acte de la demande et de ces suggestions.

Annie Gaudrau: Remercie, en son nom et celui des membres de sa famille, la Ville pour son intervention dans le dossier du CHSLD Horace-Boivin.

4. ADMINISTRATION / LÉGISLATION

4.1 ADMINISTRATION

2018-05-161

4.1.1 Comptes à payer et liste des chèques émis

Il est

Proposé par Lucy Gagnon

Appuyé par Ronald Myles

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil approuve les listes suivantes:

- Chèques émis : **294 766,41 \$**;
- Comptes à payer : **536 374,58 \$**.

ADOPTÉ

4.1.2 Décomptes progressifs, factures et dépenses diverses

4.1.2.1 Décomptes progressifs

N/A

2018-05-162

4.1.2.2 Factures et dépenses diverses

Il est

Proposé par Ronald Myles

Appuyé par Pierre Laplante

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil autorise la dépense de **10 027,58 \$** à titre de paiement à **Monty Sylvestre conseillers juridiques Inc.** pour consultation en matière d'urbanisme;

QUE le Conseil autorise la dépense de **1 818 336 \$** à titre de paiement par la Ville pour les services de la Sûreté du Québec pour l'année 2018;

QUE le Conseil autorise le paiement de cette somme au **ministre des Finances** selon les modalités suivantes :

- un (1) chèque au montant de 909 168 \$, à titre de premier versement, le chèque devant être émis au plus tard le 30 juin 2018;
- un (1) chèque au montant de 909 168 \$, à titre de deuxième versement, le chèque devant être émis au plus tard le 31 octobre 2018.

ADOPTÉ

4.1.3 Ententes, contrats et mandats

2018-05-163

4.1.3.1 AO 2018-16 – Services professionnels de surveillance de chantier – Contrat

ATTENDU l'appel d'offres AO 2018-16 pour services professionnels de surveillance de chantier pour le projet de reconstruction des chemins Mill et Fairmount;

ATTENDU QUE la Ville recevait les quatre (4) soumissions suivantes dont le pointage final et le rang ont été établis par un comité de sélection désigné à cette fin :

<i>Soumissionnaire</i>	<i>Pointage final</i>	<i>Rang</i>
Cima Inc.	16,41	4
Les Services EXP Inc.	22,03	2
WSP Inc.	19,73	3
Les Consultants SM Inc.	27	1

ATTENDU QUE la soumission conforme gagnante après pondération est celle de Les Consultants SM Inc. au montant de 44 637,43 \$, taxes incluses;

Il est

Proposé par Ronald Myles

Appuyé par Pierre Laplante

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accorde à **Les Consultants SM Inc.** le contrat AO 2018-16 pour services professionnels de surveillance de chantier et autorise la dépense de **44 637,43 \$ \$**, taxes incluses, le tout conditionnellement à l'autorisation du *Règlement d'emprunt 2018-08* par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

QUE soit affecté au paiement de cette dépense ce même montant, lequel sera financé à même le *Règlement 2018-08 (Règlement pour les travaux des chemins Mill et Fairmount)* et remboursable sur une période de vingt (20) années.

ADOPTÉ

2018-05-164 4.1.3.2 AO 2018-17 – Fardier – Achat

ATTENDU l'appel d'offres AO 2018-17 pour l'achat d'un fardier pour la flotte de véhicules municipaux (Travaux publics);

ATTENDU QUE les soumissions suivantes étaient reçues par la Ville dans le cadre de cet appel d'offres :

<i>Soumissionnaires</i>	<i>Prix (taxes incluses)</i>
Ateliers Ste-Émilie Inc.	47 887,09 \$
Attaches Châteauguay Inc.	47 231,75 \$

ATTENDU QUE la plus basse soumission conforme est celle d'Attaches Châteauguay Inc. au montant de 47 231,75 \$, taxes incluses;

Il est

Proposé par Ronald Myles

Appuyé par Lee Patterson

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accorde à **Attaches Châteauguay Inc.** le contrat AO 2018-17 pour l'achat d'un fardier et autorise la dépense de **47 231,75 \$**, taxes incluses, pour ajout à la flotte de véhicules municipaux (Travaux publics);

QUE soit affecté au paiement de cette dépense ce même montant, lequel sera financé à même le fonds de roulement de Ville de Lac-Brome et remboursé sur une période de dix (10) ans, à compter de l'année 2019.

ADOPTÉ

2018-05-165 4.1.3.3 Regroupement d'achat de chlorure de sodium – Mandat à l'UMQ

ATTENDU QUE Ville de Lac-Brome a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium);

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE Ville de Lac-Brome désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sel de déglçage des chaussées (chlorure de sodium) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ, pour les cinq (5) prochaines années;

Il est

Proposé par Ronald Myles

Appuyé par Louise Morin

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

- QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;
- QUE Ville de Lac-Brome confirme, comme les lois le permettent, son adhésion à ce regroupement d'achats géré par l'UMQ pour cinq (5) ans, soit jusqu'au 30 avril 2023 représentant le terme des contrats relatifs à la saison 2022-2023;
- QUE pour se retirer de ce programme d'achat regroupé, Ville de Lac-Brome devra faire parvenir une résolution de son Conseil à cet effet et ce, au moins trente (30) jours avant la date de publication de l'appel d'offres public annuel;
- QUE Ville de Lac-Brome confie à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, des documents d'appels d'offres pour adjuger des contrats d'achats regroupés pour le chlorure de sodium nécessaire aux activités de Ville de Lac-Brome, pour les hivers 2018-2019 à 2022-2023 inclusivement;
- QUE Ville de Lac-Brome confie à l'UMQ le mandat d'analyser des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats;
- QUE, si l'UMQ adjuge un contrat, Ville de Lac-Brome s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle l'avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;
- QUE, pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, Ville de Lac-Brome s'engage à lui fournir les quantités de

produit dont elle aura besoin, en remplissant, lorsque demandé, la fiche d'information et en la retournant à la date fixée;

QUE Ville de Lac-Brome reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, des frais de gestion, correspondant à un pourcentage du montant total facturé avant taxes à chacun des participants. Pour l'appel d'offres 2018-2019, ce pourcentage est fixé à 1.0% pour les organisations municipales membres de l'UMQ et à 2.0% pour les non-membres de l'UMQ. Pour les appels d'offres subséquents, ces pourcentages pourront varier et seront définis dans le document d'appel d'offres.

ADOPTÉ

2018-05-166

4.1.3.4 Regroupement d'achat de pneus – Mandat à l'UMQ

ATTENDU QUE Ville de Lac-Brome a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (l'UMQ) de former, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités (ou MRC ou régies intermunicipales) intéressées, un regroupement d'achats pour des achats regroupés de pneus;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de produits en son nom;

ATTENDU QUE les articles 29.9.2 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.2 du *Code municipal* permettent à l'UMQ de déléguer, par entente, une partie de l'exécution du processus contractuel au Centre de services partagés du Québec (CSPQ);

ATTENDU QUE Ville de Lac-Brome désire adhérer à ce regroupement d'achats de pneus (pneus neufs, rechapés et remoulés) pour se procurer les différents types de pneus identifiés dans une fiche technique d'inscription spécifique, et ce, dans les quantités nécessaires à ses activités;

Il est

Proposé par Ronald Myles

Appuyé par David Taveroff

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si réité au long;

QUE Ville de Lac-Brome confie à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) le mandat de procéder en son nom et celui des autres municipalités intéressées, au processus d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé de différents pneus nécessaires aux activités de la Municipalité;

QUE Ville de Lac-Brome consent à ce que l'UMQ délègue au Centre de services partagés du Québec (CSPQ) l'exécution du processus d'appel d'offres visant à adjuger un contrat;

- QUE Ville de Lac-Brome confirme son adhésion à ce regroupement d'achats de pneus géré par le CSPQ pour la période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2022 (3 ans);
- QUE Ville de Lac-Brome s'engage à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés, la fiche technique d'inscription transmise qui vise à connaître une estimation des quantités annuelles des divers types de pneus dont elle prévoit avoir besoin;
- QUE Ville de Lac-Brome s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé;
- QUE Ville de Lac-Brome reconnaît que, selon la politique administrative du CSPQ, il percevra, directement auprès des fournisseurs-adjudicataires, un frais de gestion établi à 1% (0.6% versé au CSPQ et 0.4% à l'UMQ) qui sera inclus dans les prix de vente des pneus;
- QUE Ville de Lac-Brome reconnaît, selon la politique administrative du CSPQ, qu'elle devra être abonnée au Portail d'approvisionnement du CSPQ et d'en assumer le coût d'abonnement annuel établi actuellement à 500.00 \$ par code d'accès par individu, pour être inscrit à ce regroupement d'achats de pneus et bénéficier de l'ensemble des regroupements d'achats offerts par le CSPQ.

ADOPTÉ

2018-05-167

4.1.3.5 Regroupement d'achat d'assurances collectives (Regroupement Estrie-Montérégie) – Mandat à l'UMQ

- ATTENDU QUE, conformément à l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes*, aux articles 14.7.1 et suivants du *Code municipal* et à la Solution UMQ, Ville de Lac-Brome souhaite autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour obtenir des produits d'assurances collectives pour ses employés et, lorsqu'applicable, pour ses élus, pour la période 2019-2024;
- ATTENDU QUE Mallette actuaires inc. s'est déjà vu octroyer le mandat, suite à un appel d'offres public, pour les services de consultant indépendant requis par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) dans l'application de la Solution UMQ;
- ATTENDU QUE la rémunération prévue au contrat « Solution UMQ » à octroyer est de 0,65% au consultant Mallette actuaires Inc. et les frais de gestion prévus pour l'UMQ sont de 1.15%;
- ATTENDU QUE Ville de Lac-Brome souhaite maintenant confirmer son adhésion à la solution des regroupements en assurances collectives de l'UMQ et le mandat à Mallette Actuaires inc. en conséquence;

Il est

Proposé par Pierre Laplante

Appuyé par David Taveroff

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

- QUE le préambule fait partie intégrante des présentes comme si récité au long ;
- QUE ce Conseil confirme ainsi par les présentes son adhésion à la Solution UMQ en matière d'assurances collectives pour ses employés et/ou élus, au choix de la municipalité;
- QUE l'adhésion au regroupement « Solution UMQ » sera d'une durée maximale de cinq (5) ans, soit pour la période 2019-2024;
- QUE Ville de Lac-Brome mandate l'UMQ pour agir à titre de mandataire pour la représenter au contrat d'assurances collectives à octroyer, ou déjà octroyé, suite à l'application des présentes ainsi que son renouvellement, de même que pour l'accès à son dossier d'assurances collectives auprès de l'assureur, dans le respect des règles de protection des renseignements personnels;
- QUE Ville de Lac-Brome s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1.15% des primes totales versées par Ville de Lac-Brome durant le contrat et une rémunération de 0,65% des primes totales versées par Ville de Lac-Brome au consultant Mallette actuaires Inc., dont Ville de Lac-Brome joint aussi le mandat obtenu pour le regroupement, suite à un appel d'offres public;
- QUE Ville de Lac-Brome s'engage à respecter les termes et conditions du contrat à intervenir avec la société d'assurances à qui le contrat sera octroyé suite à l'application des présentes ainsi que les conditions du mandat du consultant;
- QUE Ville de Lac-Brome accepte enfin qu'une municipalité puisse, en cours d'exécution du contrat, se joindre à l'achat regroupé prévu aux présentes ainsi qu'au mandat accessoire des services professionnels du consultant de l'UMQ mandaté pour œuvrer à l'appel d'offres et au contrat à venir, en autant que ladite municipalité s'engage à respecter toutes et chacune des conditions prévues au cahier des charges, au contrat d'assurances collectives adjudgé en conséquence ainsi qu'à celles prévues au mandat du consultant.

ADOPTÉ

2018-05-168

4.1.3.6 Regroupement d'achat d'assurances de dommages et de gestionnaire de risques (Regroupement Estrie) – Mandat à l'UMQ

ATTENDU QUE, conformément aux articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 et suivants du *Code municipal*, Ville de Lac-Brome souhaite joindre à nouveau l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et l'un de ses regroupements pour l'achat en commun d'assurances de dommages pour la période du 1^{er} décembre 2018 au 1^{er} décembre 2023, ainsi que pour des services de consultant et de gestionnaire de risques;

ATTENDU QUE les élus ont pris connaissance de l'entente intitulée « Entente du regroupement Estrie relativement à l'achat en commun d'assurances de dommages pour la période 2018-2023 et de services de consultant et de gestionnaire de risques » et s'en déclarent satisfaits;

Il est

Proposé par Lucie Gagnon

Appuyé par Pierre Laplante

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil autorise le maire, monsieur Richard Burcombe, et le directeur général, monsieur Gilbert Arel, à signer pour et au nom de la Ville l'entente intitulée « Entente du regroupement Estrie relativement à l'achat en commun d'assurances de dommages pour la période 2018-2023 et de services de consultant et de gestionnaire de risques », ainsi que tout autre document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

2018-05-169

4.1.3.7 Dossier au Tribunal administratif du Québec (division immobilière) – Mandat à Me Jocelyn Bélisle

ATTENDU le dossier SAI-M-234284-1502 au Tribunal administratif du Québec (division immobilière);

ATTENDU QUE ce dossier concerne l'expropriation d'une servitude de construction (partie du lot 4 267 040) ayant été nécessaire pour la réalisation de travaux complétés depuis longtemps sur le pont Stagecoach;

Il est

Proposé par Lucie Gagnon

Appuyé par Pierre Laplante

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil mandate Me Jocelyn Bélisle pour représenter la Ville dans ce dossier en lieu et place de Me Marc-André LeChasseur.

ADOPTÉ

2018-05-170

4.1.3.8 Formulaire de vérification des obligations contractuelles – 2018 et années suivantes

ATTENDU la nécessité annuelle de déposer auprès de la CNESST un « Formulaire de vérification des obligations contractuelles » de la Ville;

ATTENDU QU' il est loisible à la Ville de mandater madame Véronique Gamache, conseillère en SST, à remplir, à signer et à déposer ledit formulaire, pour et au nom de la Ville;

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par Pierre Laplante

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil autorise et mandate madame Véronique Gamache, conseillère en SST, à remplir, à signer et à déposer, pour et au nom de la Ville auprès de la CNESST, le « Formulaire de vérification des obligations contractuelles », tant pour l'année 2018 que pour les années suivantes ou jusqu'à résolution mettant fin audit mandat;

QUE ce mandat est réputé en vigueur depuis le 24 avril 2018;

QUE, pour éviter toute confusion ou délai administratif de la CNESST dans le traitement de ce document, le Conseil ratifie la signature de madame Gamache sur le « Formulaire de vérification des obligations contractuelles 2018 » et demande à la CNESST d'en accepter le dépôt de manière à éviter que la Ville soit exclue de la mutuelle pour l'année 2019.

ADOPTÉ

4.1.4 Ressources humaines

N/A

4.1.5 Divers

2018-05-171

4.1.5.1 Règlement 2018-04 concernant les animaux – Désignation

ATTENDU le *Règlement 2018-04 concernant le contrôle des animaux*;

ATTENDU les résolutions 2016-09-320 et 2017-11-368;

Il est

Proposé par Pierre Laplante

Appuyé par Lee Patterson

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil désigne la SPA des Cantons, à titre de « représentant désigné » responsable de l'application du *Règlement 2018-04 concernant le contrôle des animaux (RM 410)*.

ADOPTÉ

4.2 LÉGISLATION – AVIS DE MOTION / RÈGLEMENTS

4.2.1 Règlement 596-9 modifiant le Règlement 596 de zonage – Avis de motion et Présentation

Le conseiller Lee Patterson donne un avis de motion que le Règlement 596-9 modifiant le Règlement 596 (Zonage) sera adopté à une séance ultérieure du Conseil. Le projet de ce règlement est dûment présenté en mentionnant l'objet, la portée, le coût et, le cas échéant, le mode de financement et le

mode de paiement et de remboursement. Conformément à la Loi, ce règlement pourra être modifié à la suite de sa présentation sans qu'il soit nécessaire de le présenter à nouveau.

2018-05-172 4.2.2 Règlement 596-9 modifiant le Règlement 596 de zonage (Premier projet) – Adoption

ATTENDU QUE la Ville désire modifier son *Règlement 596 de zonage* afin de donner suite une demande de modification;

ATTENDU QUE ce premier projet de règlement visant à modifier le *Règlement 596 de zonage* contient une disposition susceptible d'approbation référendaire;

ATTENDU QUE les élus déclarent avoir reçu ledit projet de règlement dans les délais prévus par la loi et consentent à être dispensés de sa lecture;

ATTENDU QUE le greffier a pris les démarches nécessaires pour que ledit projet de règlement soit mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

Il est

Proposé par David Taveroff

Appuyé par Louise Morin

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil adopte le premier projet de Règlement 596-9 modifiant le Règlement 596 de zonage;

QUE le Conseil fixe la date de l'assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement au 23 mai 2018, à compter de 18h30 à la salle Buchanan du Centre Lac-Brome, sis au 270, rue Victoria, Lac-Brome, ou en ce même lieu et pendant ces mêmes heures à toute autre date jugée conforme par le greffier ou, en son absence, l'assistant-greffier, s'il devait s'avérer impossible de tenir l'événement à cette date;

QUE cette assemblée publique sur ce projet de règlement soit tenue par l'intermédiaire du maire ou d'un autre membre du Conseil désigné par le maire;

QUE le Conseil demande au greffier ou, en son absence l'assistant-greffier, d'afficher au bureau de la Ville et de publier dans un journal diffusé sur son territoire un avis de la date, de l'heure, du lieu et de l'objet de l'assemblée, dans les délais requis par la Loi.

ADOPTÉ

5. GESTION DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT

5.1 Dépôt du rapport du service de la Gestion du Territoire et de l'Environnement

Dépôt du rapport mensuel du service de la Gestion du Territoire et de l'Environnement.

5.2 Dépôt des procès-verbaux des réunions mensuelles du Comité consultatif d'urbanisme et du Comité consultatif de l'environnement

Dépôt du procès-verbal des réunions mensuelles du Comité consultatif d'urbanisme et du Comité consultatif de l'environnement.

5.3 DEMANDES DE MODIFICATION EXTÉRIEURE – PIIA

2018-05-173

5.3.1 40, rue Stockwell - Lot 4 266 574, Zone URA-18-K16

ATTENDU la demande visant l'agrandissement de l'immeuble par l'ajout d'un vestibule;

ATTENDU la résolution 18-041 du CCU et sa recommandation au Conseil d'accepter la demande;

Il est

Proposé par David Taveroff

Appuyé par Lucy Gagnon

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accepte la demande visant l'agrandissement de l'immeuble par l'ajout d'un vestibule au 40, rue Stockwell - Lot 4 266 574, zone URA-18-K16.

ADOPTÉ

2018-05-174

5.3.2 78, chemin Lakeside – Lot 4 266 336, Zone UCV-4-K15

ATTENDU la demande visant l'installation d'une enseigne sur poteaux ;

ATTENDU la résolution 18-042 du CCU et sa recommandation au Conseil d'accepter la demande;

Il est

Proposé par David Taveroff

Appuyé par Ronald Myles

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accepte la demande visant l'installation d'une enseigne sur poteaux au 78, chemin Lakeside - Lot 4 266 336, zone UCV-4-K15.

ADOPTÉ

2018-05-175 5.3.3 110, chemin Lakeside – Lot 4 266 335, Zone UCV-4-K15

ATTENDU la demande visant l'agrandissement du bâtiment existant;

ATTENDU la résolution 18-043 du CCU et sa recommandation au Conseil d'accepter la demande;

Il est

Proposé par David Taveroff

Appuyé par Pierre Laplante

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accepte la demande visant l'agrandissement du bâtiment existant au 110, chemin Lakeside - Lot 4 266 335, zone UCV-4-K15.

ADOPTÉ

2018-05-176 5.3.4 160, chemin Knowlton – Lot 4 266 306, Zone URA-25-K16

ATTENDU la demande visant la modification d'une terrasse;

ATTENDU la résolution 18-044 du CCU et sa recommandation au Conseil d'accepter la demande;

Il est

Proposé par David Taveroff

Appuyé par Lee Patterson

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accepte la demande visant la modification d'une terrasse au 160, chemin Knowlton - Lot 4 266 306, zone URA-25-K16.

ADOPTÉ

2018-05-177 5.3.5 290, chemin Knowlton – Lot 5 118 357, Zone UCV-5-K15

ATTENDU la demande visant l'installation de deux enseignes à plat ainsi de deux enseignes d'accompagnement;

ATTENDU la résolution 18-045 du CCU et sa recommandation au Conseil d'accepter la demande;

Il est

Proposé par David Taveroff

Appuyé par Louise Morin

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accepte la demande visant l'installation de deux enseignes à plat ainsi de deux enseignes d'accompagnement au 290, chemin Knowlton - Lot 5 118 357, zone UCV-5-K15.

ADOPTÉ

2018-05-178

5.3.6 328, chemin Knowlton – Lot 4 266 255, Zone UCV-3-K15

ATTENDU la demande visant la modification du style d'une fenêtre;

ATTENDU la résolution 18-046 du CCU et sa recommandation au Conseil d'accepter la demande;

Il est

Proposé par David Taveroff

Appuyé par Lucy Gagnon

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accepte la demande visant la modification du style d'une fenêtre au 328, chemin Knowlton - Lot 4 266 255, zone UCV-3-K15.

ADOPTÉ

5.4 DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

Le conseiller David Taveroff invite toute personne désirant formuler des observations à le faire avant le vote.

2018-05-179

5.4.1 8, rue Hillside – Lot 4 266 496, Zone URA-17-K15

ATTENDU le dépôt d'une demande de dérogation mineure visant la construction d'un logement secondaire détaché;

ATTENDU QUE le logement secondaire projeté aurait une superficie habitable correspondante à 70,4% de la superficie au sol du logement principal sur un terrain de 2 850,9 m²;

ATTENDU QUE l'alinéa 6 de l'article 128 du *Règlement de zonage no 596* stipule que la superficie habitable du logement secondaire détaché ne peut être supérieur à 50% de la superficie au sol du logement principal et exige que le terrain ait une superficie de 5 000 m²;

ATTENDU QUE la propriété est localisée dans le cœur de Knowlton avec plusieurs terrains de superficie comparable dans le voisinage;

ATTENDU QUE la résidence existante pourrait être agrandie afin d'ajouter des chambres supplémentaires;

ATTENDU la résolution 18-047 du CCU et sa recommandation au Conseil de refuser la demande;

Il est

Proposé par David Taveroff

Appuyé par Lee Patterson

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil refuse la demande de dérogation mineure visant la construction d'un logement secondaire détaché au 8, rue Hillside - Lot 4 266 496, zone URA-17-K15, l'application du règlement ne causant pas de préjudice sérieux au propriétaire.

ADOPTÉ

5.4.2 17, rue Korner – Lot 4 264 726, Zone AFB-5-D15

L'item est reporté à la prochaine séance du Conseil.

5.4.3 308, rue de Bondville – Lot 3 938 492, Zone UV-6-I12

L'item est reporté à la prochaine séance du Conseil suite aux motifs d'objection soulevés par monsieur Pierre Beaudoin.

5.5 DEMANDE À LA CPTAQ

2018-05-180

5.5.1 Lot 4 571 350, chemin Allard, Zone AF-18-B14 – Demande d'aliénation

ATTENDU le dépôt d'une demande d'autorisation à la CPTAQ afin d'aliéner le lot 4 571 350, chemin Allard, zone AF-18-B14;

ATTENDU QUE le lot aliéné, ayant une superficie de 134 777.7 mètres carrés, serait annexé aux lots 4 471 100, 4 264 688 et 5 749 302 et serait utilisé à des fins agricoles;

ATTENDU QUE la demande est conforme au *Règlement de zonage no 596* présentement en vigueur;

Il est

Proposé par David Taveroff

Appuyé par Lee Patterson

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil appuie la demande à la CPTAQ concernant l'aliénation pour fins agricoles du lot 4 571 350, chemin Allard, zone AF-18-B14.

ADOPTÉ

5.6 DEMANDE(S) DE LOTISSEMENT

N/A

5.7 DEMANDE DE CHANGEMENT DE ZONAGE

5.7.1 Lot 4 265 908, Zone URA-27-L15 – Résidences du marché

Le conseiller Taveroff souligne la réception par la Ville d'une demande de modification du Règlement de zonage no 596 de manière à y permettre la réalisation d'un projet de construction de résidences jumelées sur le lot 4 265 908, Cadastre du Québec, situé en zone URA-27-L15. L'usage n'étant pas permis dans ladite zone, une modification du Règlement de zonage no 596 permettrait un usage conforme.

Le conseiller Taveroff ajoute que la modification demandée est incluse au Règlement 596-9 (Premier projet) adopté à la présente séance du Conseil.

5.8 DEMANDE DE PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI)

2018-05-181

5.8.1 576, chemin de Knowlton – Lot 4 266 693, Zone UC-4-L13

Second projet de résolution relatif au Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) pour le projet de microbrasserie « Knowlton Brewery » – Adoption

ATTENDU QUE Ville de Lac-Brome a adopté le *Règlement 406 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)* et que ce règlement est en vigueur;

ATTENDU QUE ce règlement permet au Conseil d'autoriser, sur demande et aux conditions qu'il détermine, un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI);

ATTENDU le dépôt d'une demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), situé au 576 chemin de Knowlton (district East Hill, lot 4 266 693, zone UC-4-L13, site actuel de Plomberie Réal Bessette) et visant l'opération d'une microbrasserie comprenant resto-bar (avec terrasse), vente de produits complémentaires et salle de dégustation;

ATTENDU QUE le *Règlement de zonage no 596* autorise l'ensemble des usages projetés à l'exception du volet industriel relatif à la microbrasserie;

ATTENDU QUE tous les plans, documents et informations exigibles en vertu du *Règlement 406 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)* étaient remis au Service de la gestion du territoire en accompagnement de la demande;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié le projet puisque des éléments de la demande sont dérogoires au *Règlement de zonage no 596* dont notamment l'usage

« microbrasserie » (lieu où l'on fabrique la bière) qui n'est actuellement pas permis dans la zone UC-4-L13, ce qui rend admissible la demande en regard du règlement sur les PPCMOI,

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme a procédé à l'évaluation du projet en fonction des critères d'évaluation établis dans le règlement sur les PPCMOI, et considère que le projet respecte de façon satisfaisante ces critères d'évaluation;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme, par voie de sa résolution 18-021, recommande au Conseil l'acceptation du projet dans son ensemble tel que déposé, étant de plus attendu que les éléments d'affichage seront traités ultérieurement, lors du dépôt d'un certificat d'autorisation à cet effet et par l'entremise du *Règlement no 601 de Plans d'implantation et d'intégration architecturale (« PIIA »)* et de demande(s) de dérogation mineure;

ATTENDU QU' une assemblée de consultation a été tenu le 23 avril 2018 à 19h au Centre Lac-Brome, au 270 rue Victoria, et que lors de cette assemblée, différents commentaires ont été formulés dont, notamment, la présence d'un silo décoratif en cour avant, le bruit que pourrait engendrer le futur commerce, le nombre limité de cases de stationnement sur le site et la proximité avec des usages résidentiels;

ATTENDU QUE la MRC Brome-Missisquoi recommande de moduler la formulation du 4^e article du projet de résolution concernant les dispositions règlementaires non incompatibles;

ATTENDU QUE, suite aux commentaires reçus lors de l'assemblée publique de consultation et suite à la recommandation de la MRC, une modification est apportée à l'article 2 pour ajouter le mot « décoratif » après le mot « silo » et l'article 4 est remplacé au complet pour améliorer la lecture du texte (l'objet demeure le même);

Il est

Proposé par Pierre Laplante

Appuyé par Lee Patterson

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE 1. le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

2. Ville de Lac-Brome adopte, en vertu du *Règlement numéro 406 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)*, un second projet de résolution relatif au PPCMOI « Knowlton Brewery », ayant pour effet d'accorder la demande d'autorisation, plus particulièrement les éléments dérogatoires aux règlements d'urbanisme, soit les éléments suivants :

- autoriser l'usage « microbrasserie » (usage spécifiquement permis de la classe d'usage I10, établissement industriel),

- complémentaire à l'usage restaurant ou à l'usage vente au détail;
- autoriser l'implantation d'un silo décoratif en cour avant;
 - sous réserve que, la demande de certificat d'autorisation concernant les enseignes liées à ce projet, qui sera déposée subséquemment à cette demande de PPCMOI, soit soumise au PIIA-5 pour traiter des matériaux d'affichage, de la couleur et du positionnement de l'affichage sur le bâtiment ou sur le terrain.
3. le tout soit selon les documents et plans datés du 7 mars 2018, préparés par Ted Yudelson Architecte et ce, sans condition additionnelle;
4. à l'exception des dérogations accordées en vertu de la présente, cette autorisation ne soustrait pas le présent projet des exigences contenues au règlement de zonage, de PIIA et/ou toutes autres ententes ou dispositions réglementaires applicables.

ADOPTÉ

Le Second projet de résolution a été mis à la disposition du public par le greffier avant son adoption. Le conseiller Patterson en a fait la lecture au long et en a expliqué l'objet avant le vote.

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE / ÉQUIPEMENT

6.1 Rapport mensuel du directeur du service des Incendies et responsable des Premiers répondants

Dépôt du rapport mensuel du directeur du service des Incendies et responsable des Premiers répondants.

7. TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES TECHNIQUES

7.1 Rapport mensuel du service des Travaux publics

Dépôt du rapport du service des Travaux publics.

2018-05-182

7.2 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local

ATTENDU QUE le ministère des Transports de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé à la Ville une compensation de 90 062 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2017;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution atteste la somme de 181 429 \$ déboursée pour les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

Il est

Proposé par Ronald Myles

Appuyé par Pierre Laplante

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE Ville de Lac-Brome informe le ministère des Transports de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que des éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉ

8. LOISIRS, CULTURE, TOURISME ET VIE COMMUNAUTAIRE

8.1 Rapport mensuel du LSCLB

Dépôt du rapport mensuel des Services communautaires.

8.2 Demandes d'aide financière

2018-05-183 8.2.1 Échec au crime

Il est

Proposé par Louise Morin

Appuyé par Lucy Gagnon

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil autorise la dépense de **480 \$** pour l'achat de quatre (4) billets à titre de contribution financière à l'organisation sans but lucratif **Échec au crime** pour l'année 2018.

ADOPTÉ

2018-05-184 8.2.2 Fête gourmande autour du canard

Il est

Proposé par Louise Morin

Appuyé par Ronald Myles

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil autorise la dépense de **20 000 \$** à titre de contribution financière à l'édition 2018 de l'événement « Fête gourmande autour du canard ».

ADOPTÉ

2018-05-185 8.2.3 Fête du Canada

Il est

Proposé par Louise Morin

Appuyé par Lee Patterson

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil autorise la dépense de **9 000 \$** à titre de contribution financière au **comité organisateur de la Fête du Canada** pour son budget d'opération 2018.

ADOPTÉ

2018-05-186 8.2.4 Théâtre Lac-Brome

Il est

Proposé par Pierre Laplante

Appuyé par Lucy Gagnon

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil mandate la conseillère Louise Morin pour représenter la Ville et autorise la dépense de **150 \$** ou, le cas échéant, le remboursement de ce montant pour l'achat du billet pour le spectacle d'ouverture de la saison estivale du **Théâtre Lac-Brome**.

ADOPTÉ

2018-05-187 8.2.5 Fondation 5inco Art en Mouvement - « Nos Weekends Knowlton »

ATTENDU la demande de prêt de matériel présentée à la Ville par la Fondation 5inco Art en Mouvement pour la tenue de l'événement « Nos Weekends Knowlton »;

ATTENDU la note de service de la directrice des Loisirs et services communautaires de Lac-Brome;

Il est

Proposé par Louise Morin

Appuyé par David Taveroff

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil autorise, à titre de contribution financière, le prêt du matériel municipal énuméré dans la note de service pour la tenue de l'événement « Nos Weekends Knowlton » organisé par la **Fondation 5inco Art en Mouvement**, du 25 au 27 mai 2018, sur le terrain du Théâtre Lac-Brome.

ADOPTÉ

2018-05-188 8.2.6 Club Optimiste de Lac-Brome

Il est

Proposé par Louise Morin

Appuyé par Pierre Laplante

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil autorise la dépense de **1 000 \$** à titre de contribution financière au **Club Optimiste de Lac-Brome** pour l'achat de huit (8) billets pour le 5^e souper aux homards.

ADOPTÉ

8.3 Demandes d'utilisation du domaine public

2018-05-189 8.3.1 Association des pompiers de Lac-Brome – Barrage routier

ATTENDU la demande d'utilisation du domaine public de l'Association des pompiers de Lac-Brome;

ATTENDU la note de service de la directrice des Loisirs et services communautaires de Lac-Brome;

Il est

Proposé par Louise Morin

Appuyé par Pierre Laplante

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil ne s'oppose pas, aux conditions énumérées dans ladite note de service, à l'installation d'un barrage routier à l'intersection des chemins Knowlton et Lakeside, le 19 mai 2018, de 10h à 14h, l'Association des pompiers de Lac-Brome devant, le cas échéant, obtenir toute autorisation requise des autorités compétentes, lesdits chemins étant des routes provinciales.

ADOPTÉ

2018-05-190 8.3.2 Yamaska Literacy Council – Tournoi de balle

ATTENDU la demande d'utilisation du domaine public présentée par le *Yamaska Literacy Council*;

ATTENDU la note de service de la directrice des Loisirs et services communautaires de Lac-Brome;

Il est

Proposé par Louise Morin

Appuyé par Ronald Myles

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil autorise la tenue du tournoi de balle organisé par le *Yamaska Literacy Council*, le 8 septembre 2018, de 8h à 22h, au Parc des Lions, aux conditions d'utilisation énumérées dans la note de service à cet effet.

ADOPTÉ

2018-05-191 8.3.3 Fête gourmande autour du canard

ATTENDU la demande d'utilisation du domaine public présentée par l'Agence Lion Inc., les organisateurs de la « Fête gourmande autour du canard »;

ATTENDU la note de service de la directrice des Loisirs et services communautaires de Lac-Brome;

Il est

Proposé par Louise Morin

Appuyé par Ronald Myles

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil autorise la tenue de l'événement « Fête gourmande autour du canard » organisé par l'Agence Lion Inc., le 22 et le 23 septembre 2018, au Parc Coldbrook, ainsi que la fermeture du chemin Lakeside entre le chemin Knowlton et la rue Victoria, le tout aux conditions d'utilisation énumérées dans la note de service à cet effet et sous réserves que les organisateurs obtiennent tout permis, autorisation, etc. requis de toute autre autorité compétente, le cas échéant.

ADOPTÉ

2018-05-192 8.4 Municipalité amie des aînés (« MADA »)

Le maire remercie, en son nom et au nom du Conseil, madame Élisabeth Dupéré pour son importante implication envers l'obtention de la certification « Municipalité amie des aînés ».

ATTENDU le désir du Conseil de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des aînés et de leur inclusion dans la vie sociale de la communauté;

ATTENDU QUE les élus ont reçu copies de la *Politique MADA* de Ville de Lac-Brome et s'en déclarent satisfaits;

ATTENDU les résolutions 2016-01-21, 2018-04-152 et 2018-04-153;

Il est

Proposé par Pierre Laplante

Appuyé par Louise Morin

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil :

Confirmation de la composition du comité de pilotage du processus MADA

- ratifie le mandat des personnes suivantes à titre de membres de l'équipe de travail sur la *Politique MADA* de Ville de Lac-Brome :
 - Elizabeth Dupéré, présidente du comité MADA;

- Ronald Myles, conseiller de Lac-Brome, responsable du dossier MADA;
- Michel Brisson, citoyen
- Lalage Bacon, représentant du Centre de bénévolat Mieux-Être;
- Lise Valois, représentant du Centre de bénévolat Mieux-Être;
- Gib Rotherham, représentant du Centre de bénévolat Mieux-Être;
- Lisa Macey, directrice du Manoir Lac-Brome;
- Kate Murray, représentante de l'Association des Townshippers;
- Andrée Taché, représentante du Club de la Bonne Humeur (FADOQ);
- Marilynne Arpin, organisatrice communautaire, CIUSSS de l'Estrie CHUS;
- Jacinthe Lussier, conseillère en promotion de la santé, CIUSSS de l'Estrie CHUS;
- Johanne Morin, directrice générale de Loisirs, culture, tourisme et vie communautaire;
- Daphnée Poirier, chargée de projet MADA.

Adoption de la Politique MADA

- adopte la *Politique MADA* de Ville de Lac-Brome;

Mise en place d'un comité de suivi

- constitue un comité pour assurer le suivi de la *Politique MADA* de la Ville et la mise en œuvre des actions inscrites dans son plan d'action;
- nomme les personnes occupant les fonctions suivantes pour y siéger :
 - président(e) du comité de suivi MADA;
 - un(e) représentant(e) du Club de la Bonne humeur;
 - un(e) représentant(e) du Centre Mieux-être;
 - un(e) représentant(e) du CIUSSS de l'Estrie-CHUS;
 - un(e) citoyen(ne) senior de Lac-Brome;
 - directeur(trice) de Loisirs, culture, tourisme et vie communautaire de Lac-Brome.

Nomination d'un responsable du dossier des aînés

- désigne le conseiller Ronald Myles à titre de responsable du dossier « Aînés » de Ville de Lac-Brome.

ADOPTÉ

2018-05-193

8.5 Politique d'aide aux activités sportives

ATTENDU QU' il est souhaitable d'adopter une politique d'aide aux activités sportives de manière à mieux encadrer les demandes d'aide financière visant ces activités;

ATTENDU QUE les élus ont reçu copies du *Programme d'aide financière aux activités sportives pour les domiciliés de la municipalité de Lac-Brome (0 à 17 ans)* et s'en déclarent satisfaits;

Il est

Proposé par Pierre Laplante

Appuyé par Louise Morin

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil adopte le *Programme d'aide financière aux activités sportives pour les domiciliés de la municipalité de Lac-Brome (0 à 17 ans)*.

ADOPTÉ

9. ÉCONOMIE LOCALE

2018-05-194

9.1 Bibliothèque mémoriale Pettes

ATTENDU le projet de la place publique en plein cœur du centre-ville;

ATTENDU le projet d'agrandissement de la bibliothèque mémoriale Pettes;

ATTENDU le désir de la Ville de travailler en collaboration avec la bibliothèque dans un projet commun nécessitant la confection d'une étude préliminaire de faisabilité pour laquelle un montant de 15 000 \$ est prévu au budget de la Ville;

Il est

Proposé par Louise Morin

Appuyé par Pierre Laplante

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil autorise la dépense maximale de 15 000 \$ pour la confection d'une telle étude préliminaire, le paiement à être versé à la Bibliothèque mémoriale Pettes sur réception d'une copie de l'étude de faisabilité et de la facture associée.

ADOPTÉ

10. VARIA

2018-05-195 10.1 Office municipal d'habitation – Quote-part budget 2018

Il est

Proposé par Pierre Laplante

Appuyé par Ronald Myles

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil autorise la dépense de **13 034 \$** aux fins du paiement de sa quote-part pour l'Office municipal d'habitation pour le budget 2018.

ADOPTÉ

10.2 Lot 3 940 128 – Vente

L'item est reporté à une séance ultérieure du Conseil.

2018-05-196 10.3 Lot 6 009 139 – Aliénation du domaine public et vente

ATTENDU QUE le lot 6 009 139, Cadastre du Québec, propriété de la Ville, appartient au domaine public de la Ville mais ne sert aucune fin publique utile actuelle ou envisagée;

ATTENDU QUE ce lot est l'objet d'une offre d'achat et qu'il est loisible à la Ville de l'aliéner de son domaine public et de le vendre;

Il est

Proposé par Ronald Myles

Appuyé par Louise Morin

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil autorise le retrait du domaine public du lot 6 009 139, Cadastre du Québec, circonscription foncière de Brome, et en autorise la vente à madame Margaret Bates pour la somme de cent dollars (100 \$), taxes et droits applicables en sus, tous les frais (notaires, arpenteurs, lotissement, etc.) étant à la charge de l'acheteur;

QUE le Conseil mandate le maire, Richard Burcombe, et le directeur général, Gilbert Arel, pour signer, pour et au nom de la Ville l'acte de cession et tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

2018-05-197 10.4 Lot 4 267 910 – Aliénation du domaine public et vente

ATTENDU QUE le lot 4 267 910, Cadastre du Québec, propriété de la Ville, appartient au domaine public de la Ville mais ne sert aucune fin publique utile actuelle ou envisagée;

ATTENDU QUE ce lot est l'objet d'une offre d'achat et qu'il est loisible à la Ville de l'aliéner de son domaine public et de le vendre;

Il est

Proposé par Louise Morin

Appuyé par Ronald Myles

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil autorise le retrait du domaine public du lot 4 267 910, Cadastre du Québec, circonscription foncière de Brome, et en autorise la vente à madame Audrey Day pour la somme de dix mille cinq cent soixante dollars (10 560 \$), taxes et droits applicables en sus, tous les frais (notaires, arpenteurs, lotissement, etc.) étant à la charge de l'acheteur;

QUE le Conseil mandate le maire, Richard Burcombe, et le directeur général, Gilbert Arel, pour signer, pour et au nom de la Ville l'acte de cession et tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

2018-05-198

10.5 Lot 4 266 194 – Donation à la Ville

ATTENDU les travaux de réfection de la rue Victoria et l'utilité d'aménager sur une partie du lot 4 266 194, Cadastre du Québec, un aménagement permettant de gérer les eaux pluviales;

ATTENDU QUE monsieur Guy Casgrain, propriétaire du lot 4 266 194, Cadastre du Québec, désire faire un don à la Ville de la partie de son lot, dont il estime la valeur à 2 000 \$, requise pour ledit aménagement, à la condition que tous les frais (notaires, arpenteurs, lotissement, etc.) soient à la charge de celle-ci ;

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par David Taveroff

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accepte le don à la Ville fait par monsieur Guy Casgrain d'une partie de son lot 4 266 194, Cadastre du Québec, laquelle est requise pour un aménagement permettant de gérer les eaux pluviales dans le cadre des travaux de réfection de la rue Victoria;

QUE cette partie de lot soit affectée au domaine public et que tous les frais (notaires, arpenteurs, lotissement, etc.) soient à la charge de la Ville;

QUE le Conseil mandate le maire, Richard Burcombe, et le directeur général, Gilbert Arel, pour signer, pour et au nom de la Ville l'acte de cession et tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

11. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Pierre Beaudoin: Demande des précisions concernant la donation d'un terrain à la Ville. Le maire donne les précisions demandées.

Jacques Lafrance: Demande des précisions concernant le budget de la Ville et les contributions gouvernementales pour les travaux sur les routes et infrastructures. Le directeur général donne les précisions demandées.

Audrey Day: Demande si la Ville planifie installer des trottoirs sur la rue St-Paul. Le maire s'engage à faire un suivi de la question.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

2018-05-199

Il est

Proposé par Pierre Laplante

Appuyé par Lee Patterson

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE la séance soit levée, l'ordre du jour étant épuisé.
Il est 20h10.

ADOPTÉ

Richard Burcombe
Maire

Me Edwin John Sullivan
Greffier

